



*La Présidente*

Affaire suivie par : Jean-Michel POUTIER

Tél. : 05 96 59 59 68

Mél. : [jean-michel.poutier@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jean-michel.poutier@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet :** Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique  
Procès-verbal de la plénière du 12/09/2018

**Membres présents :**

- Mme Marie-France TOUL, représentant des Collectivités Territoriales,
- Mme Maryse PLANTIN, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Yvon PACQUIT, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Alfred MONTHIEUX, représentant des Collectivités Territoriales,
- Mme Patricia TELLE, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- M. Philippe GRAND, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Eric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- M. Stéphane JEREMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Marie-Jeanne TOULON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée,
- Mme Anne Lise TAILAME, personnalité qualifiée,
- Mme Céline ROSE, représentant des milieux socio-professionnels,
- M. Patrick AMOUSSOU-ADEBLÉ, représentant le Préfet de la Martinique,
- Mme Nadine CHEVASSUS, représentant le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- M. Jean-Baptiste MAISONNAVE, représentant le Directeur de la Mer,
- Mme Magali JULIEN représentant le Directeur de l'Agence Régionale de Santé,
- Mme Amália HARISMENDY du Parc Naturel Marin, représentant l'Agence Française de la Biodiversité,
- M. Pierre VERRY, représentant de l'Office National des Forêts,

- M. Emmanuel THOUARD, Délégué de l'IFREMER Antilles,
- Mme Marie Michèle Moreau représentant le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

**Membres ayant donné pouvoir :**

- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture, à Mme TOULON,
- Mme Marie BUISSON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement à Mme TOULON,
- Mme Anne Lise TAILAME, personnalité qualifiée à Mme BRASSY,
- M. le directeur de la DAAF, à Mme CHEVASSUS.

**Membres excusés :**

- M. Marcelin NADEAU, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Eugène LARCHER, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Victor CESAR, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Louis BOUTRIN, représentant des Collectivités Territoriales,
- Mme Nathalie GUILLIER-TUAL, représentant de l'industrie,
- Mme Katarina BLUM, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement.

**Membres absents :**

- Mme Nadine RENARD, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Charles-André MENCE, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. David ZOBDA, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Antoine VEDERINE, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Luc LEDOUX, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Maurice MONTEZUME, représentant les pêcheurs en eau douce.

**Assistait de Droit :**

- Mme Michela ADIN – Directrice de l'Office de l'Eau – ODE.

**Invités permanents :**

- Mme Danielle MARIE-LOUISE – Animateur du Contrat de rivière du Galion,
- Mme Arielle PRIAM – Représentant du service eau de la CTM.

**Assistaient :**

M. Loïc MANGEOT - Directeur Adjoint de l'Office de l'Eau ; Mme Gaëlle HIÉLARD - ODE ; M. Michel HAUUY - Chef du SPEB – DEAL ; M. Christophe GROS - Chef de pôle eaux et milieux aquatiques - DEAL ; M. Jean-Michel POUTIER - Chargé de mission - DEAL ; Mme Clarisse COURTY – Chargée de mission – DEAL ; Mme Mélanie HERTEMAN – Nature & Développement ; M. Florian LABADIE – Créocéan ; Mme Laurence LOUISON – Mission eau – CACEM ; Mme Hélène M'BOLIDI-BARON – Directrice Ecologie – CACEM ; M. Fabian RATEAU – ONF ; M. Guillaume RAIMBAUD – ODE – Observatoire de l'eau ; Mme Jessica CRILLON – PNNM - AFB.

## Ouverture de séance

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du PV de la plénière précédente
  - 2) Premiers résultats Etat des lieux
  - 3) Consultation du public
  - 4) Bilan des travaux des commissions par les présidents
  - 5) Bilan 2017 qualité des eaux potables
  - 6) Présentation du Plan National d'Actions pour les Iguanes aux Antilles
  - 7) Présentation de l'EEE Miconia calvescens, situation actuelle et risque en Martinique
  - 8) Lancement du nouveau site de l'observatoire de l'eau
- Points d'information
- 9) Action de communication de l'ODE
  - 10) Mission de la Présidente : EuroRiob

Mme TOUL après avoir vérifié que le quorum est atteint ouvre la séance à 9h30 en indiquant que compte tenu des conditions météorologiques il serait important de pouvoir terminer la réunion entre midi et midi et demi.

### Point n° 1 Approbation du PV de la plénière précédente pprobation du PV précédent

Mme TOUL questionne l'assemblée sur le procès-verbal de la plénière précédente.

Mme TOULON demande de supprimer la phrase « Mme TOULON relève que Les Anses d'Arlet et Rivière Pilote sont dans le premier contrat et que le bénéfice entre le territoire martiniquais et la baie de Fort-de-France est réciproque. » et de corriger la phrase « Mme TOULON soulève la question de la présence des communes de Ajoupa Bouillon et du François. » en la complétant par « des Anses d'Arlet et de Rivière Pilote dans le deuxième contrat. ».

M. JOSEPH-ANGELIQUE demande de supprimer son absence parmi les non excusés.

Mme TOUL met au vote le PV avec ses modifications.

Le PV modifié est validé à l'unanimité.

### Point n° 2 Premiers résultats Etat des lieux

Mme TOUL ouvre la séquence en précisant que la réalisation de l'Etat des lieux est une obligation au début de chaque cycle de gestion du SDAGE et rajoute qu'en 2019, il faudra mettre à jour les documents de 2013.

Mme HIELARD indique qu'il s'agit d'un exercice national obligatoire et que la méthodologie est la même pour tous les bassins. Elle précise que l'Etat des lieux est piloté par le CEB, le secrétariat de bassin ayant délégué le portage à l'Office de l'Eau.

Elle présente les grands chapitres qui seront : le district hydrographique, l'état des masses d'eau littorales, les rivières, les eaux souterraines, les pressions et le niveau d'impact de ces pressions, le scénario tendanciel et la fixation des objectifs qui seront rapportés à l'Europe. Elle précise qu'il y a un risque de contentieux dans les bassins si les objectifs ne sont pas respectés. Elle conclut en disant que l'état des lieux devra faire l'objet d'une validation de la part du CEB et que les résultats définitifs doivent être connus en fin d'année.

Mme TOUL complète en disant qu'une fois validé par le CEB, l'état des lieux devra faire l'objet d'une approbation par le préfet coordonnateur de bassin avant le 21 décembre 2019.

Mme HIELARD indique que ce rapportage a lieu dans le cadre de la construction du prochain SDAGE 2022-2027.

M. LABADI Florian de Créocéan fait sa présentation. Il conclut en disant que la finalisation doit intervenir au premier trimestre 2019.

Mme TOUL met en avant les pressions sur l'eau.

M. COCO souligne que l'on a parlé de la chlordécone, mais pas de l'asulame et du glyphosate et de l'évaluation de leurs impacts. Il propose d'agir pendant qu'il est encore temps en rappelant que depuis 2012 l'Europe a interdit l'utilisation de l'asulame alors qu'ici elle est encore utilisée sans qu'on en parle. Il rappelle que le Comité des pêches a fait plusieurs interventions et que ce serait bien de faire l'évaluation de ses effets. Il indique que le glyphosate est encore vendu à Gamme Vert. Il demande que l'on fasse l'évaluation en profondeur, même si des intérêts économiques sont en jeu. Il rappelle que la santé est primordiale et que l'on voit de plus en plus en Martinique des enfants dyslexiques ou atteints d'autres problèmes et que cela revient plus cher à l'État.

Il rappelle que la baie du Vauclin a été envahie par une algue verte et que cela devient inquiétant pour le monde de la pêche alors que depuis les années 2000, le comité des pêches fait des interventions à ce sujet.

Il indique que les villes devraient être accompagnées davantage sur les stations d'épuration parce que le blanchissement des coraux vient probablement du rôle néfaste des eaux usées comme cela a été avancé dans la présentation de l'opération Madibenthos à l'université en 2014 ou 2015. Il rajoute qu'il n'y avait d'ailleurs pas eu d'intervention à ce sujet à part celle des pêcheurs.

Il conclut en disant que la situation ne fait qu'empirer dans le domaine de la mer et qu'il faudrait prendre en compte ces problématiques et l'ensemble des herbicides et pesticides.

M. LABADI répond que la chlordécone a été identifiée par le ministère et que la présentation se fait avec et sans chlordécone. Il indique que dans l'évaluation de l'état chimique, on prend en compte sur les échantillonneurs passifs 250 molécules qui sont analysées, toutes n'étant pas présentes en Martinique. Il rajoute qu'il y a un balayage très large des polluants, le glyphosate étant pris en compte, mais pas l'asulame, apparemment pour des raisons méthodologiques, car les techniques novatrices de quantification ne sont pas encore validées au niveau national. Il précise que bien que certains paramètres ne soient pas encore suivis, l'état chimique se base de manière globale sur un panel très large d'herbicides et de pesticides. Il complète en mentionnant que le logiciel « Press agridom » couvre aussi un large éventail de pesticides, de type d'épandages et de cultures, ce qui permet une évaluation dans des conditions très larges.

Il indique que les stations d'épurations sont prises en compte par un travail le plus exhaustif possible, car on sait que c'est un problème très important. Il précise que l'on s'intéresse surtout aux flux de polluants en sortie de station d'épuration, pour avoir une connaissance de la pollution qui va dans les masses d'eau aquatiques. Il rajoute que ce travail est mené et sera approfondi pour chaque masse d'eau, ce qui permettra d'apporter l'information sur la quantité des polluants qui arrivent au niveau de chacune d'entre elles.

Concernant les algues vertes, il rajoute qu'il faut faire attention, car la mer est le lieu où se répercute tous les problèmes que l'on peut rencontrer sur les masses d'eau. Il rajoute qu'il se peut que cette algue soit la conséquence des stations d'épuration liées à d'autres paramètres. Il s'agit probablement d'algues filamenteuses qui peuvent recouvrir certaines zones, conséquences des pressions engendrées. Il précise que l'on n'a pas pris en compte cette algue spécifiquement, mais que l'on a noté la pression des eaux usées et que l'on en tient compte lors de l'évaluation de l'impact du confinement d'une masse d'eau, par exemple si elle est très enclavée et s'il y a peu de renouvellement.

M. COCO réagit en disant que cette algue est assez fine et qu'elle remonte, ce qui est dangereux pour les poissons qui n'ont plus d'espace pour vivre, ce que l'on ne voit pas forcément immédiatement. Il ajoute que l'asulame tue les juvéniles, ce qui est encore plus dangereux que la chlordécone, car l'effet de celle-ci ne se percevait que sur une longue période et que cela va appauvrir la mer.

Mme TOUL intervient sur les doubles conséquences sur les sols et la mer. Elle rappelle qu'à sa connaissance le glyphosate n'est toujours pas interdit aujourd'hui.

Mme CRILLON du Parc Naturel Marin, met en avant la question des macro-déchets pour savoir si un jour il sera possible d'avoir dans l'inventaire une cartographie des zones où l'on observe ceux-ci et leur évolution en fonction des courants, mais aussi des rejets, des usages et des pressions. Elle rappelle qu'on en parle énormément avec les expéditions sur le septième continent et que l'on s'en rend compte sous l'eau lorsque l'on fait des observations dans les zones où ils se concentrent. Elle s'interroge pour savoir si cela peut faire partie de l'état des lieux dans le cadre d'une adaptation à la Martinique, même si ce n'est pas prévu dans l'inventaire national.

M. TOULON qui trouve intéressante la présentation qui n'est que provisoire souligne-t-elle, estime qu'il serait intéressant de connaître la pression des activités touristiques sur les prélèvements dans le milieu pour l'eau potable.

M. LABADI répond que c'est en lien avec les usages économiques du tourisme et qu'il faut savoir que dans le cadre de ce travail, l'Office de l'Eau a mandaté un institut économique, l'IREED qui s'intéresse aux usages économiques, aux variations démographiques en fonction des périodes touristiques et aux conséquences de ces usages sur l'eau.

Mme HIELARD rajoute que la pression des déchets fait partie des inventaires à effectuer, mais qu'il y a un manque de données et que l'on doit s'appuyer sur le réseau sentinelle que l'Office de l'Eau anime avec l'ONF et le PNM pour faire des remontées des bassins versants et identifier un certain nombre de pressions dont celles des déchets. Elle indique que les données sont répertoriées à l'Observatoire de l'eau et qu'elles seront versées à l'état des lieux.

Mme CHEVASSUS réagit à l'intervention sur les stations d'épuration et fait savoir que la police de l'eau a bien ce sujet en ligne de mire, que des mises en demeure ont été effectuées et que les présidents d'EPCI concernés peuvent en témoigner. Elle rappelle que la France est en précontentieux dans le cadre de la directive eaux résiduaires urbaines pour six agglomérations de Martinique et que tout sera fait pour sortir de cette procédure.

Mme TOUL soulignant que l'on a parlé de l'assainissement collectif, s'interroge sur la prise en compte de l'assainissement non collectif et des efforts conséquents à faire.

M. LABADI répond que le travail est plus compliqué dans ce cas, car pour les stations d'épuration ce sont des éléments ponctuels que l'on arrive à suivre, alors que l'assainissement non collectif est diffus et touche l'ensemble du territoire. Il rajoute que le travail est fait et qu'une évaluation de la pollution diffuse est fournie grâce à une méthodologie.

Mme ADIN attire l'attention de l'assemblée sur la pression sargasses qui n'est pas reconnue par la DCE ou les réglementations en vigueur. La conférence EuroRIOB qui doit avoir lieu à Séville constitue une opportunité pour alerter ces instances sur la problématique Sargasses. Elle permettra de poser la problématique de cette nouvelle pression et dans le cadre des débats sur l'évolution de la DCE de revenir avec des éléments nouveaux. Elle rajoute qu'on est bien dans l'adaptation locale des analyses et de l'identification des pressions et que la présidente en parlera peut-être en fin de réunion.

Mme TOUL retient que l'on a certes un état des lieux avec un certain nombre de référentiels nationaux, mais qu'il est nécessaire de plus en plus de prendre en compte nos réalités et nos problématiques. Elle croit qu'il est important de pouvoir faire remonter au niveau national ces difficultés comme elle le fait avec ses collègues qui interviennent dans les instances nationales. C'est pourquoi elle souhaite participer à l'EuroRIOB notamment dans le cadre de l'évolution de la DCE pour que l'on puisse prendre en compte véritablement les difficultés locales. Elle pense que si on n'arrive pas à faire évoluer les choses au niveau institutionnel, la situation s'aggravera.

M. COCO aborde le cas du port du Marin et du projet de M. DE LUCY où des prélèvements de boues ont été faits et malheureusement relâchés au large, mais à moins d'un kilomètre de la côte. Cela indique pour lui que quand on drague les ports, le clapage se fait trop près du rivage et les sédiments reviennent dans les zones de pêche. Il demande que l'on fasse attention à ce sujet et que des vérifications soient faites avant le relargage, car les sédiments sont chargés en métaux. Il rajoute que cela revient à déplacer un problème et à le multiplier par la suite. Il demande que tous ces points soient pris en compte et conclut par l'inutilité de création d'un parc marin si celui-ci s'avérait malade.

Mme TOUL intervient pour dire que l'objectif du Parc Naturel Marin est aussi de faire en sorte que celui-ci ne soit pas malade et que si c'est le cas, les problèmes devront être répertoriés pour pouvoir retrouver le bon état du milieu, grâce entre autres aux interventions de la police de l'environnement. Elle rajoute que très clairement, il nous appartient de faire remonter toutes ces problématiques pour qu'aucune activité quelle qu'elle soit ne soit mise de côté ou ne soit pas prise en compte.

M. COCO parle alors du problème qui se pose au niveau des mouillages pour voiliers avec les vis hélicoïdales, comme aux Anses d'Arlet. Il indique qu'il a été constaté que la corrosion du dispositif conduit à une rupture des têtes, laissant les vis au fond. Il rappelle que les pêcheurs avaient proposé des blocs de ciment permettant de créer des habitats favorables à la vie aquatique, ce qui était plus efficace. Il rajoute que mettre des vis même galvanisées amplifie le problème à cause de l'effet électrolytique créé par les fonds volcaniques et que les mouillages ne tiennent pas. Il cite comme bon exemple le cas du mouillage de l'Union qui fonctionne très bien depuis des années.

Mme TOUL indique qu'il s'agit d'une anticipation des réflexions et du sujet qu'elle a demandé à inscrire à la prochaine plénière, à savoir l'évaluation des herbiers et coraux du littoral. Elle précise que l'on va pouvoir revenir sur cette problématique, car lorsque le mouillage n'est pas fait correctement cela devient impactant et problématique.

Mme ADIN apporte deux informations ou précisions, d'une part elle souligne que le largage de boues est interdit par le SDAGE et que la police devrait pouvoir intervenir sur les signalements et suivant les situations et que d'autre part, concernant la problématique des mouillages, l'ODE et la DM ont engagé un chantier et qu'ils pourront revenir sur les actions menées pour réduire les pressions.

### Point n° 3 Consultation du public

Mme TOUL introduit le point 3 en précisant que l'on travaille actuellement avec le SDAGE 2016-2021, mais que l'on doit élaborer le prochain par la préparation des questions importantes, la mise en place d'une consultation du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019 notamment avec un questionnaire adressé à un large public. Elle précise qu'il y aura un vote sur ce point.

M. POUTIER présente le sujet de la consultation du public.

Mme LOUISON Laurence de la CACEM intervient sur le nombre des ambassadeurs bleus fixés à 2 ou 3 binômes, qui lui semble insuffisant pour le travail à fournir, les 34 communes du territoire, la société où l'oralité et la proximité sont encore importantes malgré Internet ou Facebook. Elle indique que c'est la proximité qui va marcher et qu'il faut utiliser le dispositif des emplois civiques et d'autres outils pour attirer les étudiants et les jeunes qui veulent être citoyens.

Mme TOUL rappelle que les animateurs des contrats de milieu peuvent être présents et assister à la plénière, mais qu'ils ne participent pas au débat. Après avoir précisé qu'ils ont avec eux des élus qui peuvent être leur porte-parole et remonter leurs questions, elle repasse la parole à Mme LOUISON.

Mme LOUISON termine son intervention sur la question 11, en constatant qu'il n'y a pas d'introduction et que les expressions « parc marin », « parc naturel », « réserve » sont très peu significatives pour le citoyen lambda.

Mme TOUL fait remarquer que les observations étaient pertinentes.

Mme TOULON propose que dans la présentation dans les écosystèmes à forte valeur écologique de l'OF3 il soit rajouté les mangroves au même titre que les massifs coralliens ou les herbiers.

Dans la question 10 des OF4, elle constate que l'on a oublié le SDAGE comme outil de gestion et la question de son efficacité, qui pour elle l'est. Elle fait remarquer que les gens ne font pas la distinction entre parc marin et parc naturel.

Sur la question 7, elle demande si on attend des réponses fondées sur une analyse empirique des gens ou une analyse en toute connaissance cause. Elle fait remarquer que cette question avait déjà été posée, mais précise qu'on peut la laisser.

M. COCO demande que dans la question sur l'amélioration des pratiques liées à la pêche on rajoute l'aquaculture, car les techniques vont s'améliorer et que des innovations vont avoir lieu pour éviter les dérives.

Mme TOUL s'interroge pour savoir s'il faut intégrer le SDAGE comme outil de gestion, car il s'agit plus d'un cadre réglementaire et elle cite les contrats de milieu qui ne sont pas du même niveau. Elle questionne aussi sur l'utilité d'une question pour savoir si les gens connaissent le SDAGE ou ont eu l'occasion de le consulter.

Mme TOULON est favorable au rajout du SDAGE à la question 10, car il y contient des orientations de gestion avec des dispositions précises.

M. AMOUSSOU-ADEBLE approuve la remarque de Mme TOULON sur les orientations, mais relève que juridiquement le SDAGE reste un document de planification fixant un cadre contrairement aux autres exemples donnés. Il indique qu'un parc est une structure sur un territoire donné qui a des attributions et compétences

particulières pour gérer le milieu en respectant effectivement les préconisations du SDAGE qui est au niveau au-dessus. Il souligne que c'est la raison pour laquelle la présidente était hésitante sur la proposition.

Mme TOULON répond que l'on ne parle pas de son utilité, mais de son efficacité.

Mme TOUL indique que le fait de le considérer comme un outil de gestion, comme l'a dit M. AMOUSSOU-ADEBLE, le met plus dans un cadre réglementaire issu d'un vote, mais que cela n'a pas la même valeur. Selon elle, il n'est pas opportun de le mettre au même niveau que le parc marin, parce que le SDAGE est bien au-dessus de tout cela. Elle rajoute que c'est du SDAGE que découle les différents outils de gestion.

Mme BRASSY intervient en disant que l'idée est d'avoir le niveau de connaissance des citoyens. Plutôt que de faire juger le public sur un niveau d'efficacité dont ils n'ont pas connaissance, elle suggère une nouvelle formulation de la question en « Quels outils de gestion avons-nous en Martinique ? » ou « Connaissez-vous les outils de gestion présents en Martinique ? » et de laisser libre le choix de cocher des cases pour voir si le public a connaissance de l'existence du parc marin, des réserves nationales ou régionales, etc.

Mme TOUL approuve la proposition.

M. AMOUSSOU-ADEBLE réagit en précisant qu'il faut peut-être rajouter une question supplémentaire, parce qu'on perd le sens qui était d'évaluer l'efficacité. Il propose de poser la question en deux temps, d'abord demander aux gens s'ils connaissent les outils et ensuite de noter leur efficacité.

Mme BRASSY réagit en disant que l'efficacité est une question très difficile même pour les spécialistes.

Mme TOUL reprend la parole pour préciser que l'exercice est de trouver les bonnes questions et les bonnes formulations sans augmenter leur nombre, car au bout d'un certain temps les gens décrochent et ils ne veulent plus répondre. Elle indique qu'il faut se mettre à la place des ambassadeurs qui auront eu à interpeller les personnes pour susciter leur intérêt pendant une durée trop longue. Elle relève qu'il faut cependant que l'exercice garde son intérêt, ce qui fait sa difficulté. Après avoir rajouté que malgré le travail effectué par elle-même, Mme TOULON et les différents services, elle constate qu'il y a encore des choses à rajouter et à ajuster et demande s'il y a d'autres observations.

M. RENE-CORAIL intervient sur l'utilisation du mot « outil » qui n'est peut-être pas adapté lorsque l'on s'adresse au grand public. Il propose d'utiliser « structure » ou « organisme ».

Mme TOUL répond que cette observation est apparue lors de la réflexion initiale et qu'il a été jugé opportun de citer « parc naturel », « parc marin », « réserve » ... parce qu'il fallait qu'au-delà de l'information que les gens connaissent les bons termes. Elle demande si le mot structure est à retenir.

M. RENE-CORAIL revient sur le questionnement concernant le SDAGE et indique qu'il faudrait mettre dès le départ, « Vous allez répondre un questionnement qui concerne le SDAGE » et poser d'emblée la question « Connaissez-vous le SDAGE ? » ou « Qu'est-ce que le SDAGE vous dit ? », car il s'agit bien d'un outil.

Il rappelle que ce n'est pas toujours évident d'avoir des réponses, car dans les forums il y a très peu de personnes et souvent ce sont les initiés qui répondent, alors que l'on veut s'adresser au grand public sur la qualité des eaux.

Après avoir rappelé que c'est le troisième SDAGE que l'on va préparer, il termine en disant que pour l'exercice, il faut trouver les bonnes formulations.

M. COCO souligne que s'il existe des réserves, il y a aussi des zones de cantonnement et qu'il faut les rajouter, car contrairement à la première protection qui est irréversible, la seconde peut évoluer dans le temps.

Mme TOUL demande si les zones de cantonnement sont connues par le grand public.

M. COCO répond que ces zones ont été créées bien avant les réserves et que l'on a bien cité le parc marin et les réserves d'interdiction de pêche.

M. MONTHIEUX intervient pour confirmer qu'il faut citer les zones de cantonnement, car elles sont connues et que certaines existent depuis quinze ans.

Mme TOUL demande que cela soit validé.

Mme ADIN répond aux observations de M. RENE-CORAIL en indiquant que l'utilisation du terme « outil » a été retenue après une discussion préalable et que le mot « structure » apparaît moins adapté, car tous les items ne le sont pas. Elle précise qu'il faudra s'appuyer sur les ambassadeurs bleus, dont l'action sera abordée plus en détail par Mme HIELARD, pour expliquer le questionnaire. Elle indique que des conventions seront signées avec des associations de terrain pour avoir un maillage territorial dense et que l'indication du nombre de deux binômes d'ambassadeurs bleus dans la présentation n'était pas adaptée. Elle confirme qu'il y aura bien un accompagnement et un maillage sur le territoire pour aider la population à aborder les questionnaires.

M. PACQUIT fait une intervention concernant les modalités de diffusion des questionnaires en précisant que l'expérience montre que les enquêtes publiques mobilisent très peu lorsque l'on utilise les techniques habituelles. Il pose la question des bons moyens à utiliser pour permettre au grand public de s'exprimer sur les enjeux de l'eau, car c'est une question d'actualité qui sera encore abordée dans les prochaines années. Il demande de trouver d'autres modes opératoires pour que la mobilisation du grand public et les réponses aux questionnaires soient effectives. Il souligne que les collectivités qui sont le plus en proximité avec le public sont les mairies et qu'il faut demander leur participation par exemple en mettant les questionnaires sur leur site ou en profitant de leur réunion de quartier pour engager un débat sur les mots utilisés.

En citant l'exemple de l'enquête publique concernant le port de Fort-de-France où les gens ont indiqué ne pas avoir été au courant et où les autorités avaient déjà préparé des réponses, il demande de faire une communication grand public en s'appuyant sur les mairies, sur les radios...

Mme TOUL répond que les modes opératoires ont fait l'objet de longues discussions et que le problème de mobilisation dès le départ d'un large public lors des enquêtes est réel compte tenu des enjeux.

Elle indique qu'on ne peut pas dire que le sujet n'intéresse pas les gens, mais ils ne vont se mobiliser que s'ils sont touchés par exemple sur le prix, la qualité ou la sécurité des approvisionnements en eau.

Elle rajoute qu'il serait dommage de passer à côté de cette enquête puisque nous allons vers un nouveau SDAGE et que c'est pour nous l'occasion d'aller au plus près de la population grâce aux nouvelles techniques informatiques comme l'Internet, mais aussi à l'ensemble des moyens utilisables, que ce soit les médias, la presse, les ambassadeurs bleus, le soutien des collectivités de proximité que sont les mairies ainsi que les associations. Elle donne la parole à Mme HIELARD pour avoir un peu plus de précision.

Mme HIELARD indique que tout ce qui a été évoqué est prévu à la programmation et précise que la mise en place des ambassadeurs bleus est en cours avec l'université et des lycées, mais que l'on ne peut pas encore en dimensionner le nombre. Elle rappelle que l'opération a un coût et que cette 3ème consultation avec les ambassadeurs bleus s'élève à 100k€. Elle souligne néanmoins que la Martinique a obtenu le meilleur résultat de France avec 0,1 % de réponses par rapport à la population contre 0,01 % ailleurs grâce aux contacts directs avec les ambassadeurs bleus.

Elle rappelle que lors des dernières consultations, des urnes, des affiches et des questionnaires papier avaient été mis dans les mairies, car tout le monde ne pouvait aller sur Internet. Elle précise que cela sera reconduit avec l'appui cette fois du tissu associatif. Elle indique qu'une réflexion est en cours à l'ODE pour organiser cela en faisant appel à tous les acteurs qui sont sur le terrain par exemple les contrats de milieu.

Mme TOUL demande que l'on n'oublie pas les radios, la TV, le quotidien.

Mme HIELARD complète en citant le journal Antilla et en disant qu'il y a un prestataire qui va travailler un plan de communication.

Mme TOUL réaffirme qu'il faut que l'information passe, faire bouger les choses et obtenir une bonne mobilisation, parce que ce serait dommage de se retrouver avec un faible pourcentage de la population sur un sujet qui intéresse les gens. Elle rajoute qu'il faut trouver les bons moyens et les bonnes méthodes pour pouvoir le faire et que la nouveauté de cette année concernera les associations. S'adressant au représentant de l'association des consommateurs, elle indique espérer pouvoir compter sur son association et sur le mouvement associatif en général.

M. BELLEMARE répond que ce qui a été dit est correct, mais insiste pour que la population s'approprie le sujet, ce qui veut dire qu'il faut qu'il y ait une communication vers le grand public et que les habitants se sentent acteurs de ce processus et puissent se projeter sur les déclinaisons que vont entraîner les résultats de ce sondage. Il rajoute que souvent, ils n'en voient pas concrètement l'utilité et se sentent un peu étrangers à un problème pourtant important.

Il complète en disant qu'il faut aussi sortir de la discussion entre initié et spécialiste et sans revenir à ce que l'on a fait pour le programme des jardins familiaux JAJFA, il souhaite plus de vulgarisation pour que tout le monde puisse comprendre le questionnaire. Il pose la question de savoir qui dans la population connaît la différence entre parc marin et réserve.

Parlant de la partie « concilier les usages humains et les besoins de protection des milieux aquatiques », il demande d'être plus précis. Il prend l'exemple des grands axes de circulation qui traversent certaines mangroves ou certaines réserves et qui ne sont pas équipés de récupérateur de fluide alors que tous les véhicules perdent de l'huile qui se retrouve dans la mer.

Il conclut en disant que les consommateurs seront présents, dans la mesure où les outils mis en œuvre seront facilement abordables et appropriables par tous.

Mme TOUL remercie M. BELLEMARE pour ces remarques en rappelant qu'il est important que la population et les consommateurs puissent s'approprier ce questionnaire. Elle met au vote le questionnaire tel qu'établi avec les observations et remarques faites.

Le document avec les observations et remarques formulées est approuvé à l'unanimité.

#### Point n°4 Bilan des travaux des commissions par les présidents

Mme TOUL introduit la présentation du bilan des commissions en rappelant qu'elles sont au nombre de trois, à savoir biodiversité et territoires, usages et pratiques, milieux aquatiques et en précisant que la commission communication a été intégrée au bureau.

En notant l'importance de leurs travaux, elle propose de commencer la présentation par la commission biodiversité et territoire, en exposant les thèmes retenus, les actions menées et les orientations à venir.

Mme BRASSY présente le cadre d'action de sa commission, sa feuille de route, ses actions et le contenu possible des prochaines réunions.

Mme TOUL apporte un point d'ordre à la réunion en précisant que les services de la CTM sont libérés par le président de l'exécutif à 11h30, compte tenu de la tempête annoncée. Elle propose de reporter la présentation des autres commissions à la prochaine plénière, d'autant plus que les autres présidents ne sont pas présents et de passer à l'exposé sur la qualité des eaux potables.

Elle termine la séquence de Mme BRASSY en demandant s'il y a des questions, des suggestions, des propositions, des demandes d'information ou des membres qui veulent rejoindre cette commission.

Le Parc Naturel Marin en tant que représentant de l'Agence Française pour la Biodiversité demande que sa structure soit intégrée à cette commission, ce qui est accepté.

Mme TOUL confirme le report de la présentation deux autres commissions à la prochaine plénière et donne la parole à la représentante de l'ARS.

#### Point n°5 Bilan 2017 qualité des eaux potables

Mme JULIEN fait sa présentation sur le contrôle de la qualité de l'eau potable.

Mme TOUL la remercie pour cette présentation qui était intéressante, singulièrement pour l'eau en bouteille et les sources du bord de route et demande s'il y a des questions.

M. BELLEMARE annonce avoir noté qu'il existe de nombreux contrôles au robinet des consommateurs, c'est à dire près du point d'utilisation alors que pour la mise en bouteille les contrôles sont faits chez le producteur. Il souhaite que les contrôles de qualité soient aussi faits au moment de la distribution des bouteilles, car son association a alerté plus d'une fois le pôle C de la DIECCTE sur le stockage des eaux embouteillées en plein soleil. Il rappelle que la dégradation des plastiques libère des toxines qui sont dangereuses pour la santé et que les contrôles à la distribution seraient plus significatifs pour faire un parallèle avec le contrôle au robinet. Il rajoute que sans même

parler des moyennes et petites surfaces, toutes les grandes enseignes stockent leurs bouteilles d'eau en plein soleil et qu'il tient à la disposition de l'ARS des photos.

Mme TOUL intervient pour dire que le problème se pose aussi chez les particuliers qui stockent l'eau et méconnaissent les normes à respecter.

M. BELLEMARE répond que le particulier est responsable de l'utilisation de son eau.

Il précise que ce qui est important aujourd'hui, c'est de porter la connaissance aux gens qui ne sont pas informés et que la responsabilité de celui qui distribue et qui vend cette eau en bouteille est engagée. Il rajoute que plus qu'un contrôle, il serait important de mettre en place des règles et des normes et de faire en sorte que celles-ci soient respectées.

Il réaffirme qu'il faut contrôler l'eau en bouteille au moment où elle est prête à être consommée de la même manière que l'on contrôle l'eau au robinet. Il souligne que la prescription "ne pas conserver à la chaleur et au soleil" est inscrite sur les bouteilles. Il indique avoir alerté les services compétents, car tout le monde agit en toute impunité au vu et au su de tous.

Mme JULIEN entend le commentaire et répond sur l'esprit de la réglementation. Elle indique que lorsqu'on contrôle au robinet, au bout de la filière de mise en distribution donc, c'est parce que les canalisations sur le réseau public mis en place relèvent de la compétence du maître d'ouvrage et de l'exploitant et non pas du consommateur ou de l'industriel qui a mal stocké son eau. Elle rajoute que pour l'eau en bouteille le principe est le même et qu'il faut s'assurer que l'eau mise à la distribution soit toujours de qualité conforme et que c'est pour ça que le dernier prélèvement s'arrête à la mise en bouteille. Elle rejoint M. BELLEMARE sur le mauvais stockage, mais souligne avoir parlé de particuliers parce que certains d'entre eux conservent leurs bouteilles d'eau à côté des détergents, des lessives, de l'essence ou d'autres produits. Elle annonce entendre et comprendre ce qui est dit, mais indique que malheureusement la réglementation ne prévoit pas que l'on aille au point de vente des bouteilles. Elle rajoute que cela ne veut pas dire pour autant que l'on doit se l'interdire et qu'il faut réfléchir à ce qui peut être fait. Elle indique que ce serait quelque chose à voir avec la DIECCTE, les hypermarchés, les distributeurs et les particuliers.

Mme TOUL rappelle qu'il y a des normes qui existent et que si elles ne sont pas respectées les contrevenants doivent être sanctionnés. Elle insiste pour que s'il y a fraude, les mécanismes prévus soient mis en œuvre, mais qu'à côté, une communication soit faite pour les particuliers et les personnes qui ont de petites boutiques, car beaucoup de gens ne sont pas informés. Elle rajoute que s'ils stockent leurs bouteilles d'eau à côté des pesticides ou autres, c'est parce qu'il y a une méconnaissance.

Mme TOULON souhaite savoir pourquoi sur les bouteilles plastiques qui contiennent de l'eau il n'y a pas dans le pictogramme de recyclage un chiffre qui donne la qualité des plastiques, car il y a des plastiques sains réutilisables plusieurs fois, d'autres réutilisables une seule fois et des plastiques nocifs. Elle demande s'il y a une obligation d'information, car en Martinique cela n'existe pas. Elle précise avoir acheté une bouteille et vu le chiffre 1 mentionné, qui après consultation sur Internet impliquait la non-réutilisation du contenant et sa mise au recyclage.

Mme JULIEN répond que d'une manière générale, les bouteilles en plastique sont à usage unique.

Mme TOULON réagit en disant qu'il faut le dire à la population, car on ne le sait pas et on stocke de l'eau du robinet en cas d'intempéries.

Elle demande ensuite si une actualisation de l'atlas des sources est prévue.

Mme JULIEN répond que la première question sur l'étiquetage concerne la réglementation de la concurrence et des fraudes et que cela ne rentre pas dans le code de la sécurité publique. Elle réaffirme que d'une manière générale, il ne faut pas réutiliser les bouteilles d'eau en plastique, car au-delà du transfert de molécules du plastique, il y a des risques de proliférations bactériennes du fait de l'utilisation de mains sales ou de robinet pas forcément propre. Elle rajoute qu'en temps de crise on fait comme on peut.

Sur l'actualisation de l'Atlas des sources de bord de route, elle répond que cela fait partie des perspectives de l'année prochaine. Elle indique que le BRGM, l'ODE et l'ARS vont se voir rapidement sur cette question et qu'il est question de relancer une étude, mais qu'elle ne peut en dire plus, car ce n'est pas encore fixé.

M. COCO intervient sur le focus sur les pesticides et demande s'il y a aussi des analyses faites sur les herbicides.

Mme JULIEN répond que le terme pesticide concerne les produits phytosanitaires et que cela inclut les herbicides, les insecticides et d'autres molécules phytosanitaires. Elle précise que ce sont environ 400 molécules qui sont analysées quand il y a recherche de pesticides.

Mme CRILLON rappelle que dans d'autres territoires les consignes avec les bouteilles en verre ont été remises en place et souhaite qu'on y arrive ou plutôt qu'on y revienne en Martinique. Elle indique avoir vu dans différents rapports ou reportages qu'il y avait des plastiques qui n'étaient pas recyclables ou jamais recyclés et que l'observation des macro-déchets et des pollutions en mer incite à revenir à ces pratiques.

Mme TOUL réagit en disant que l'on avait considéré le plastique comme un progrès, mais qu'on se rend compte que cela ne nous a pas apporté que des bonnes choses.

Mme TOULON précise qu'à la Dominique, la décision a été prise d'arrêter les plastiques.

M. GRAND annonce qu'il représente les distributeurs d'eau et qu'il souhaite compléter la présentation de l'ARS en indiquant qu'une information est fournie aux usagers qui utilisent l'eau du robinet, car les producteurs ont l'obligation de transmettre une fois par an avec l'une des deux factures de l'année la synthèse des contrôles effectués sur chaque unité de distribution, puisque les eaux sont différentes selon sites de production.

Mme JULIEN indique que cela s'appelle les fiches info-factures et qu'il est possible de les retrouver sur le site de l'ARS, car elles sont diffusées le plus largement possible. Elle demande de se rapprocher de l'ARS si des consommateurs ou les associations intéressées ne les ont pas eus.

Mme TOUL invite les participants à aller sur le site de l'ARS d'une manière générale.

M. MANGEOT remercie la présidente de lui avoir laissé la parole puisqu'il n'est pas membre du CEB puis demande à Mme JULIEN si on peut considérer qu'une eau est conforme si le périmètre de protection de captage n'a pas été institué.

Mme JULIEN répond qu'il faut bien faire la différence entre la situation administrative des captages et leur situation sanitaire. Elle rajoute que lorsque l'on parle de conformité, on se place sur le terrain de la potabilité de l'eau indépendamment de la question de la protection des sites de prélèvements. Elle indique que c'est sa réponse, mais que si la question est posée à un IGAS (Inspecteur général des affaires sociales) il répondra que c'est une non-conformité majeure. Elle réaffirme que sur le plan administratif c'est une non-conformité, mais que sur le plan sanitaire cela ne remet pas en question la qualité de l'eau. Elle rebondit en disant que cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas déposer les dossiers réglementaires.

Mme TOUL constatant qu'il n'y a pas d'autre question, se dit rassurée au vue des résultats d'analyses fournis par l'ARS sur la qualité de l'eau que nous buvons et rappelle que les bateaux de croisière font le détour pour se ravitailler en Martinique et pour bénéficier de cette eau de qualité. Elle rajoute que l'on a un produit certainement améliorable, mais qu'il y a des choses à faire comme communiquer notamment auprès des gens qui vont sur le bord des routes pour pouvoir récupérer de l'eau. Elle complète son intervention sur l'information qui doit être faite sur la manière dont nous pouvons utiliser les bouteilles d'eau et sur les efforts faits et qu'il reste à faire pour que les élus jouent leur rôle et fassent remonter au plus haut niveau le travail à accomplir.

Elle conclut en disant que l'assemblée a mené à bien les points qui étaient prévus compte tenu de la situation, remercie les membres d'être venus aussi nombreux et souhaite que la Martinique ne soit pas trop impactée par le phénomène météorologique. Elle laisse alors la parole au Secrétaire général de la préfecture.

M. AMOUSSOU-ADEBLE indique qu'il n'a rien à rajouter, mais demande de suivre les consignes à venir.

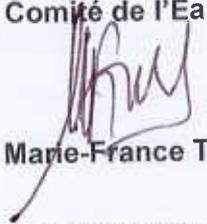
Mme TOUL appelle à la prudence et à la vigilance et donne rendez-vous à la prochaine plénière.

La séance est levée à 11h30.

Schoelcher, le

18 OCT. 2018

**La présidente du Comité de l'Eau et de la Biodiversité**

  
Marie-France TOUL